

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DAC 747** Subvention et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions, dont le siège social est situé 211, avenue Jean Jaurès (19e), et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions, dont le siège social est situé 211, avenue Jean Jaurès (19e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 31.000 euros est attribuée à la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions, dont 15.000 euros au titre du soutien à la production musicale, 6.000 euros au titre de la promotion des cultures étrangères et 10.000 euros au titre du soutien à la diffusion des spectacles chorégraphiques et circassiens, pour la production du festival Sin Fronteras et du spectacle circassien La Vie en 2011. D06744.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 31.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.